

## ATTENTION, vous avez une responsabilité!

La faune de votre entourage demande que vous lui apportiez toute votre attention. Vos animaux domestiques peuvent constituer une menace que vous devez contrôler.

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune interdit, à tout propriétaire ou gardien d'un chien, de laisser errer l'animal dans un endroit où se trouve du gros gibier. Cette loi prévoit une amende minimale de 250 \$ pour une telle infraction et permet également à un agent de protection de la faune d'abattre sur-le-champ un chien errant.

De plus, le conseil municipal de votre localité a le pouvoir de réglementer la présence et le comportement des chiens.



## Votre aide est importante!

Il est essentiel de demeurer vigilant puisque le bien-être des cerfs nécessite des efforts constants. Les propriétaires d'animaux domestiques peuvent, par leur comportement responsable, contribuer à limiter les problèmes causés par les chiens errants.

De plus, tout dommage causé à la faune par le chien errant peut nuire à la pratique de la chasse sportive au Québec, un élément important de l'économie régionale.

## Comment nous joindre?

Pour obtenir de l'information ou pour signaler la présence d'un chien errant, communiquez avec le personnel des points de service de la protection de la faune de votre région. Pour obtenir les coordonnées de ces points de service, consultez notre site Internet à l'adresse suivante :

[www.mrnf.gouv.qc.ca/fr/faune-adresses-regions](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/fr/faune-adresses-regions)

Vous pouvez également vous adresser au Service aux citoyens et aux entreprises en composant le numéro sans frais 1 866 CITOYEN ou 1 866 248-6936.

**Pour signaler tout acte de braconnage ou toute atteinte à un habitat faunique, appelez S.O.S. Braconnage au**

**1 800 463-2191**

# LE CHIEN...

## une menace pour la faune?



Ressources naturelles  
et Faune

Québec 

## LE CHIEN, une menace pour la faune?

De nombreuses observations ont démontré que les chiens errants, domestiques ou sauvages, sont des prédateurs qui peuvent causer de graves dommages aux populations d'animaux sauvages, en particulier à celle du cerf de Virginie en période hivernale.

On sait que le cerf est plus vulnérable en hiver en raison des rigueurs du climat, de la diminution de ses réserves corporelles et de l'accès difficile à la nourriture. Confiné à son ravage durant les longs mois d'hiver, le cerf a besoin de toutes ses énergies pour survivre jusqu'au printemps. Enfoncé dans la neige épaisse et soumis au froid hivernal, ses chances de survie sont réduites s'il subit toute espèce de dérangement.

### Qu'est-ce qu'un chien errant?

- C'est le chien, gros ou petit, laissé sans surveillance qui en profite pour explorer les boisés avoisinants. Un chien au tempérament doux peut devenir un prédateur et constituer, durant ces moments de vagabondage, une menace pour les cerfs de Virginie. Ces vagabonds sont les plus susceptibles de harceler les cerfs à plusieurs reprises.
- Ce peut être le chien qui, au cours d'une randonnée, fausse temporairement compagnie à son maître. Il ne faut pas négliger les répercussions de ces fugues anodines qui peuvent s'avérer fatales pour le cerf de Virginie.
- Parfois, c'est le chien abandonné qui cherche abri et nourriture. Il peut se joindre à une meute à la poursuite des bêtes les plus vulnérables. Maintes fois, c'est le cerf de Virginie qui en est la victime. Souvent les chiens tuent par instinct sans dévorer l'animal tué.

- Enfin, c'est le chien qui, devenu sauvage, se nourrit comme il le peut pour assurer sa survie et se transforme ainsi en prédateur.

### Comment réagit le cerf?

- Lorsqu'il est poursuivi, le cerf s'enfuit afin d'éviter le prédateur. Il dépense alors ses précieuses réserves corporelles dans sa fuite.
- Souvent le cerf quittera les sentiers battus et s'enfoncera dans la neige. La poursuite est alors particulièrement exténuante pour le cerf. De plus, celui-ci est alors totalement à la merci des prédateurs.
- Se sentant traqué, le cerf peut aussi se jeter dans l'eau glacée, s'élancer sur la surface glissante d'un lac en s'infligeant des blessures importantes, parfois mortelles.
- Les poursuites ne durent habituellement que quelques minutes, mais elles peuvent aussi se prolonger pendant des heures. Parfois, les victimes sont mordues, se blessent, s'affaiblissent et même en meurent. Les harcèlements répétés épuisent rapidement les réserves d'énergie des cerfs.
- D'autres espèces, telles que le lièvre d'Amérique et la gélinotte huppée, ou d'autres animaux peuvent aussi être poursuivis par un chien errant.



## Soyez vigilants !

**Pour éviter que le comportement de votre chien ne cause de regrettables et parfois désastreuses situations, voici quelques règles à suivre :**

- Assurez-vous que votre animal est sous surveillance constante, ou est maintenu en laisse si vous demeurez à proximité de la forêt ou de ravages de cerfs de Virginie.
- Ne lui permettez pas de s'éloigner de vous ou gardez-le en laisse au cours de vos excursions en forêt.
- Donnez-lui les soins et la nourriture appropriés.
- Prévoyez un enclos ou limitez son territoire lorsque vous le laissez seul. Si vous prévoyez quitter la maison pour quelques jours, confiez-le à une personne responsable ou à un chenil.
- N'abandonnez pas votre animal à son sort en pleine nature. Trouvez-lui un foyer d'adoption ou confiez-le à la Société protectrice des animaux (SPA) ou à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) de votre région.
- Alerte, sans délai, les agents de la Direction de la protection de la faune de votre région si vous considérez suspect le comportement d'un chien ou que vous pensez qu'il puisse se lancer à la poursuite d'animaux sauvages, en particulier le cerf de Virginie.
- Informez-en les responsables de votre municipalité et, au besoin, incitez-les à réglementer la garde des chiens lorsque vous présumez qu'ils peuvent constituer des dangers pour les animaux sauvages ou domestiques ou pour la sécurité et la tranquillité des citoyens.